

sonde ». Millin<sup>1</sup>, qui vit la mosaïque en 1804, dans « la maison Cassaire qui appartient aujourd’hui à M. Mine », écrit : « La chambre où est cette mosaïque est ordinairement embarrassée par des tonneaux qui la dégradent. Il faut espérer que le préfet du département obtiendra la permission de l’enlever pour la placer au Musée ». Effectivement, le conseiller de préfecture faisant fonction de préfet mandait, le 4 vendémiaire an XIV (26 septembre 1805), à M. de Fay-Sathonay, maire de Lyon<sup>2</sup> : « Il existe chez les demoiselles Minet, à la montée du Gourguillon, une pièce de mosaïque qu’on m’assure être un monument curieux. Il paraît que cet ouvrage... qui représente des figures et même des tableaux, pourrait être placé avec avantage soit au musée de cette ville soit dans quelque autre établissement public... Je vous donne cet avis, Monsieur, afin que vous en tiriez le parti que réclament l’intérêt des arts et le bien de la ville ». Pour des motifs que nous ignorons, la démarche n’eut aucun résultat. Les *Petites Affiches* du 4 juin 1808<sup>3</sup> contiennent une offre de vente qui se rapporte certainement au clos Vendôme et à sa mosaïque : « Maison rue des Farges, au dessus du Gourguillon, n° 128, avec cour, mosaïque, parterre, terrasses, tonnelles, jardin, verger, pavillon... ». Cette annonce fait commencer<sup>4</sup> la rue des Farges, qui prolonge le Gourguillon, un peu plus bas qu’aujourd’hui. C’est également au n° 128 de la rue des « Farches » que Millin a vu notre mosaïque<sup>5</sup>. Cochard, dans l’*Indicateur* de 1808 et dans sa *Description* de 1817<sup>6</sup>, la signale toujours en place.

2. Plus efficace que la démarche préfectorale fut, heureusement, l’intervention d’Artaud en 1819. « Affligé, dit-il<sup>7</sup>, de voir une mutilation semblable, nous engageâmes M. le baron Rambaud, maire de Lyon, à la faire

1. *Voyage dans les départemens du Midi de la France*, 1807, I, p. 466. Millin arrive à Lyon le 10 mai 1804 (*ibid.*, p. 410 et suiv.).

2. *Arch. mun.*, R<sup>2</sup>a.

3. P. 2.

4. A tort ; d’après les recensements annuels (*Arch. mun.*, série F<sup>1</sup>, années 1808 à 1811, Ouest, t. 2, 5<sup>e</sup> section), le n° 128 appartenait à la montée du Gourguillon. Les maisons étaient alors numérotées par section ou quartier.

5. Pass. cité. Exactement : «... dans la vigne de la maison Cassaire... Elle est située rue des Farches, au Gourguillon, n° Y 128 ». J’ignore ce que signifie cet Y.

6. Pass. cités.

7. 1835, p. 60.